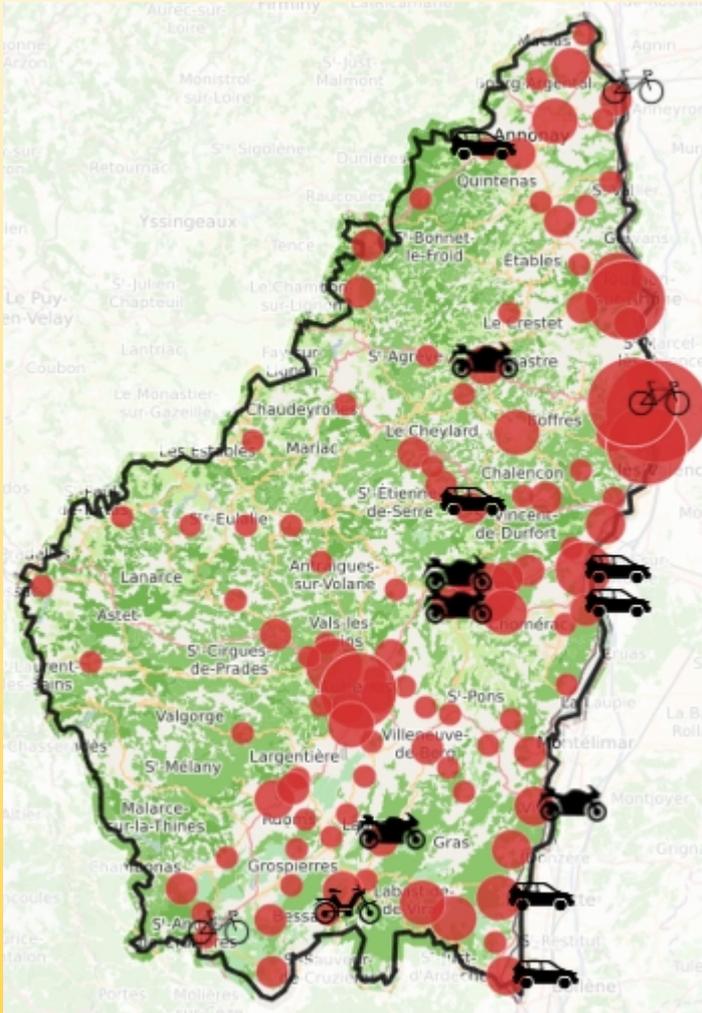


ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE 2022



● **259 accidents corporels**
dont
13 accidents mortels

● **15 tués (80 % Homme / 20 % Femme)**

● **332 blessés**

Répartition des tués par catégories d'usagers

● **6 automobilistes**

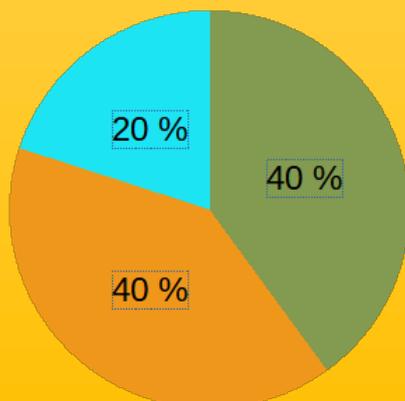
● **5 motocyclistes**

● **1 cyclomotoriste**

● **3 cyclistes**

Les usagers de 2 roues-motorisés (motocyclistes et cyclomotoristes) comptent pour 40 % des tués sur les routes d'Ardèche (moyenne nationale 22 %)

Répartition des personnes tuées par mode de déplacement



● Vélos

● 2 roues-motorisés
(motos et cyclos)

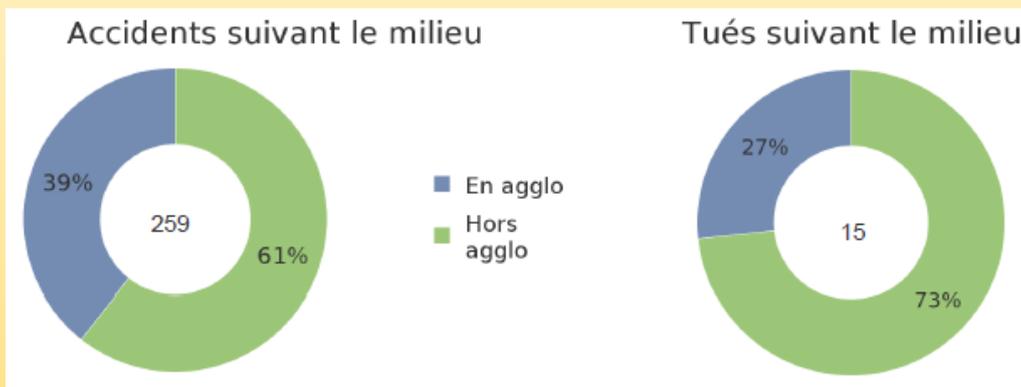
● Véhicules légers

La majorité des accidents corporels y compris mortels ont lieu **de jour, hors agglomération, sur route départementale, hors intersection et selon des conditions atmosphériques normales.**

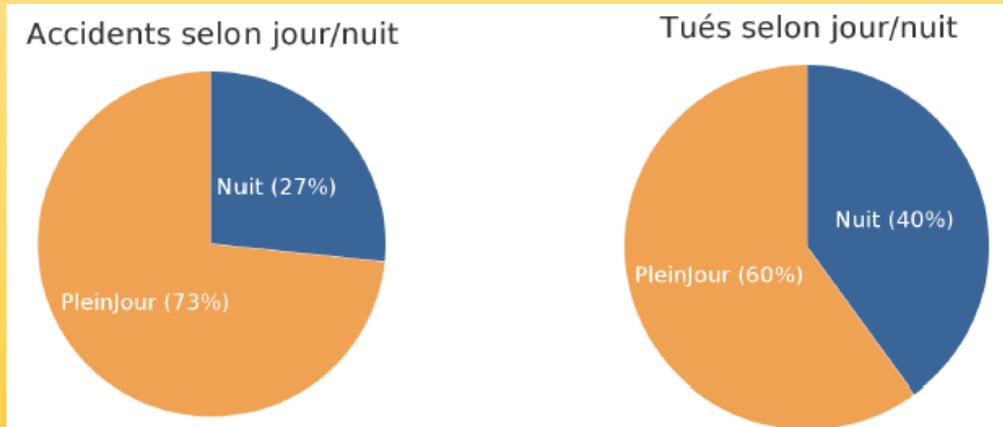
La tranche d'âge **35-64 ans** est la plus touchée dans les accidents mortels (**60 % des tués**), suivie par **les 65 ans et plus** qui représentent **27 % des tués.**

Dans 54 % des accidents mortels, 1 seul véhicule était impliqué.

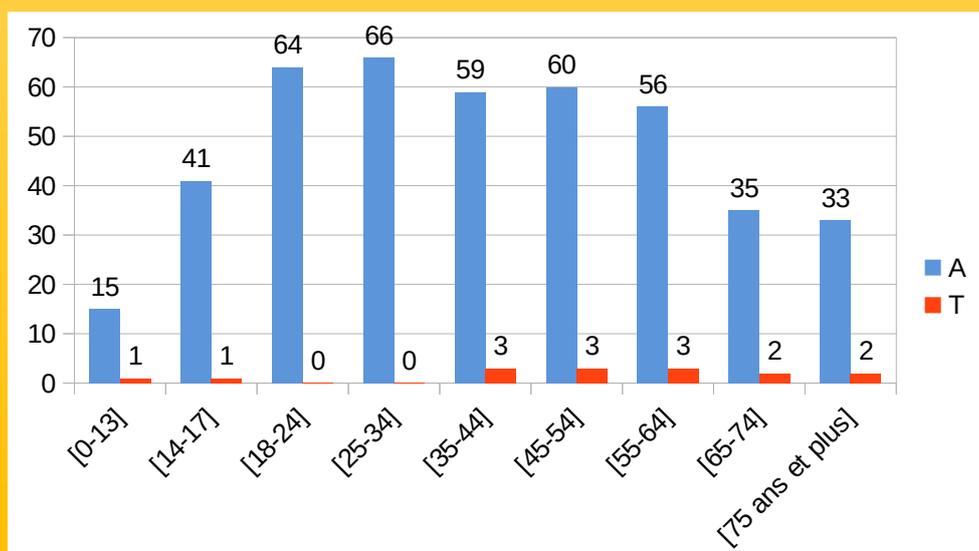
Répartition des accidents et des tués par milieu



Répartition des accidents et des tués selon jour/nuit



Répartition des accidents et des tués par tranches d'âge

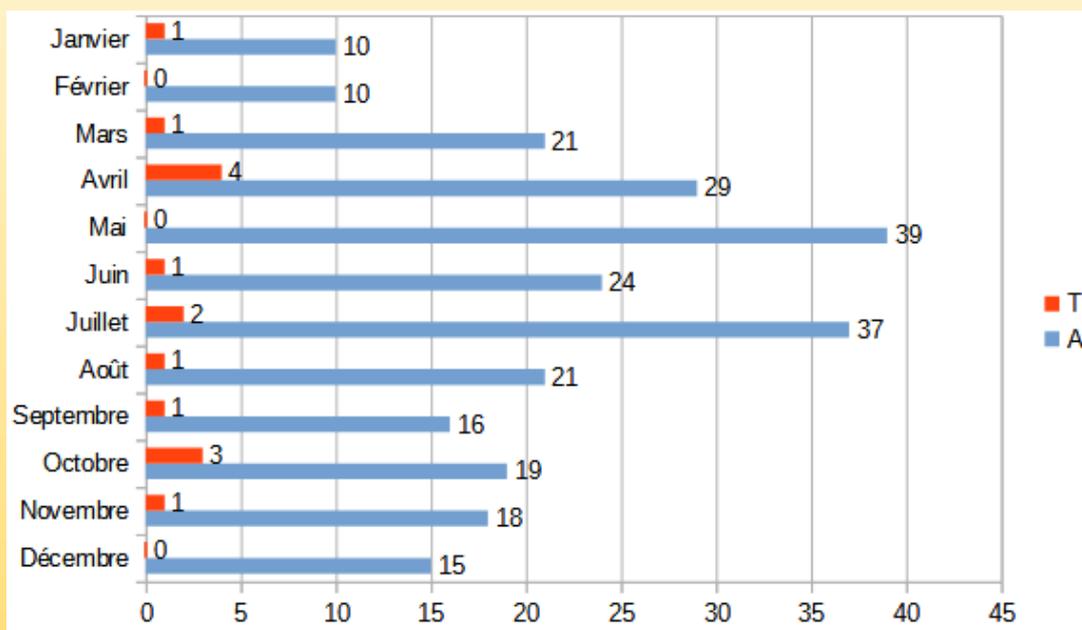


La période d'**avril à juillet** est la plus accidentogène, on y recense **50 % des accidents** et 47 % des personnes tuées.

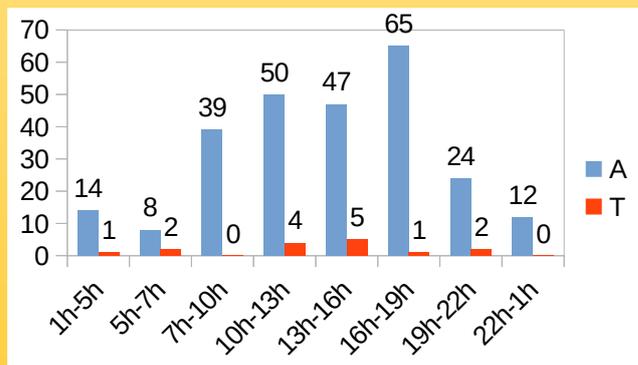
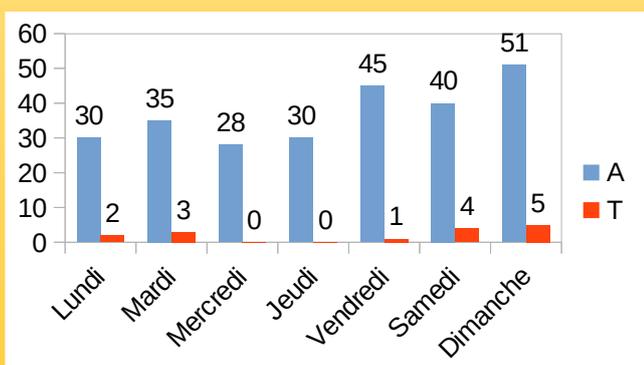
Plus de la moitié des accidents ont eu lieu sur la période du **vendredi au dimanche**. Ce sont également les jours où l'on comptabilise le plus grand nombre de personnes tuées (67 %).

On constate un pic d'accidents sur la tranche horaire 16h-18h, alors que 60 % des accidents mortels sont survenus entre 10h et 16h.

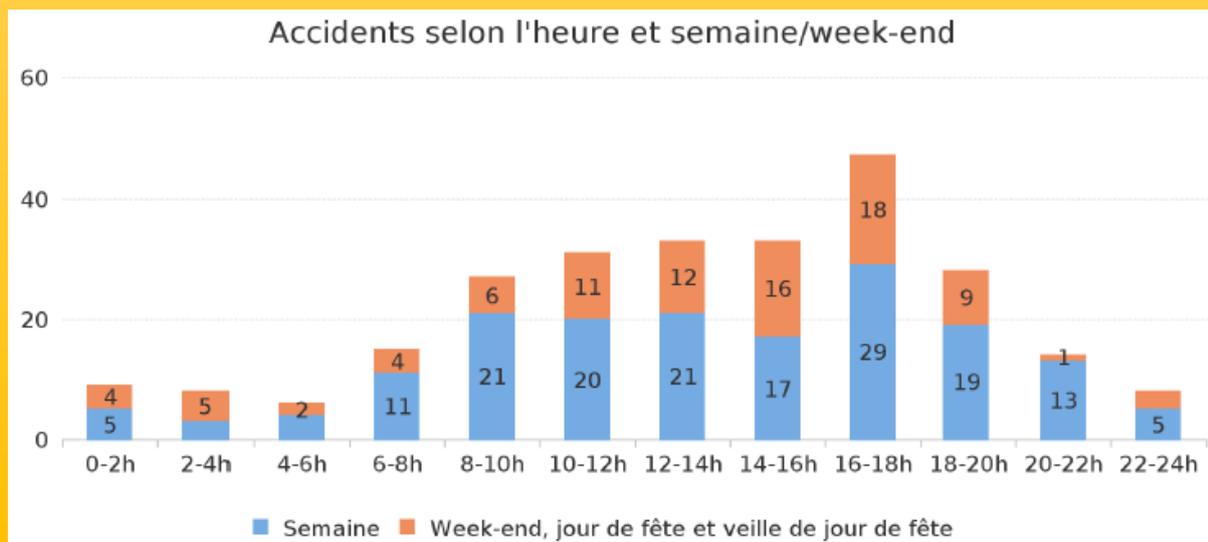
Répartition des accidents et des tués selon le mois



Répartition des accidents et des tués selon le jour et l'heure



Accidents selon l'heure et semaine/week-end

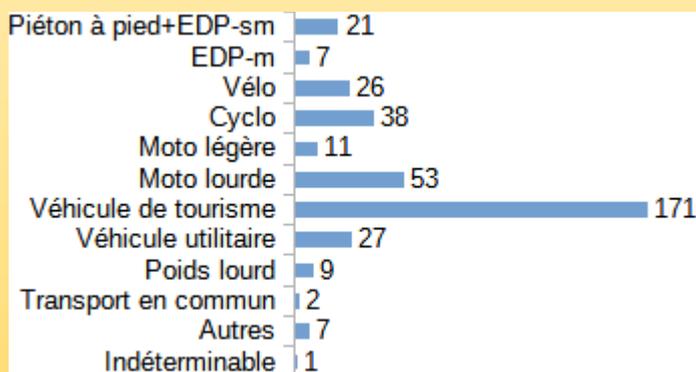


En France métropolitaine, le recours aux modes de déplacements doux s'est accéléré, entraînant une augmentation de l'accidentalité des usagers vulnérables (piétons, utilisateurs d'EDP, cyclistes et usagers de 2RM). Les automobilistes représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées.

Cette tendance s'observe également en Ardèche ; même si les automobilistes restent les plus impliqués dans les accidents corporels, ils représentent 40 % des personnes tuées alors que les usagers vulnérables concentrent plus de la moitié des victimes (60 %).

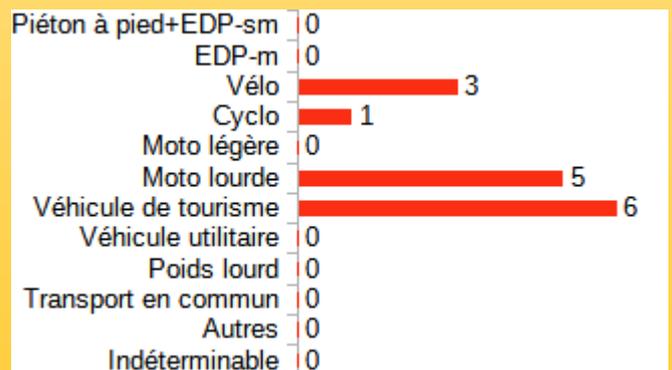
Répartition par mode de déplacement

Accidents*

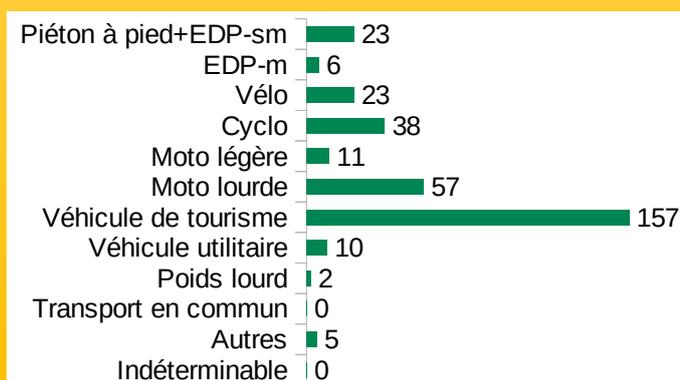


*Un accident avec deux types d'usagers différents est comptabilisé deux fois

Tués



Blessés



Les principaux facteurs comportementaux présents dans les accidents **corporels** sont l'inattention et les distracteurs (27 %), l'alcool (20 %) et la vitesse (20 %).

Dans les accidents **mortels**, l'alcool est le facteur le plus présent suivi de l'inattention et distracteurs puis dans des proportions égales la vitesse et les stupéfiants.

Alors que les facteurs alcool et vitesse concernent principalement la tranche d'âge 18-44 ans, les stupéfiants sont présents surtout chez les 25-34 ans. L'inattention et les distracteurs touchent la tranche 18-44 ans ainsi que les 75 ans et plus.

PRINCIPAUX FACTEURS COMPORTEMENTAUX PRÉSENTS DANS LES ACCIDENTS MORTELS



ALCOOL 46 % DES CAS
(présent dans 6 accidents mortels sur 13)

INATTENTION ET DISTRACTEURS 31 % DES CAS
(présent dans 4 accidents mortels sur 13)

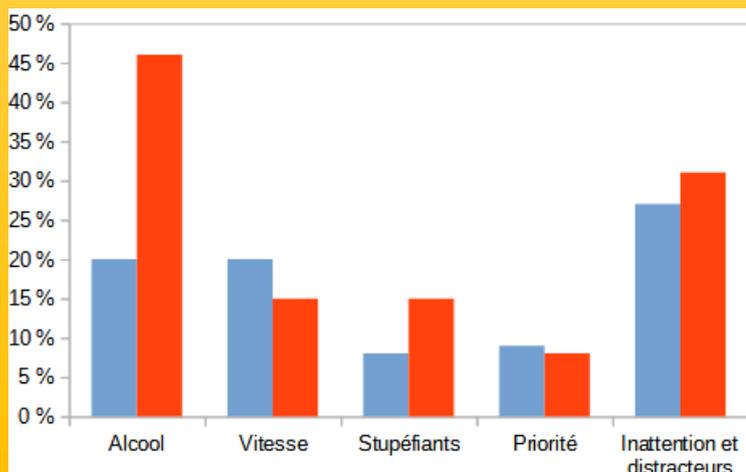


VITESSE 15 % DES CAS
(présent dans 2 accidents mortels sur 13)

STUPÉFIANTS 15 % DES CAS
(présent dans 2 accidents mortels sur 13)



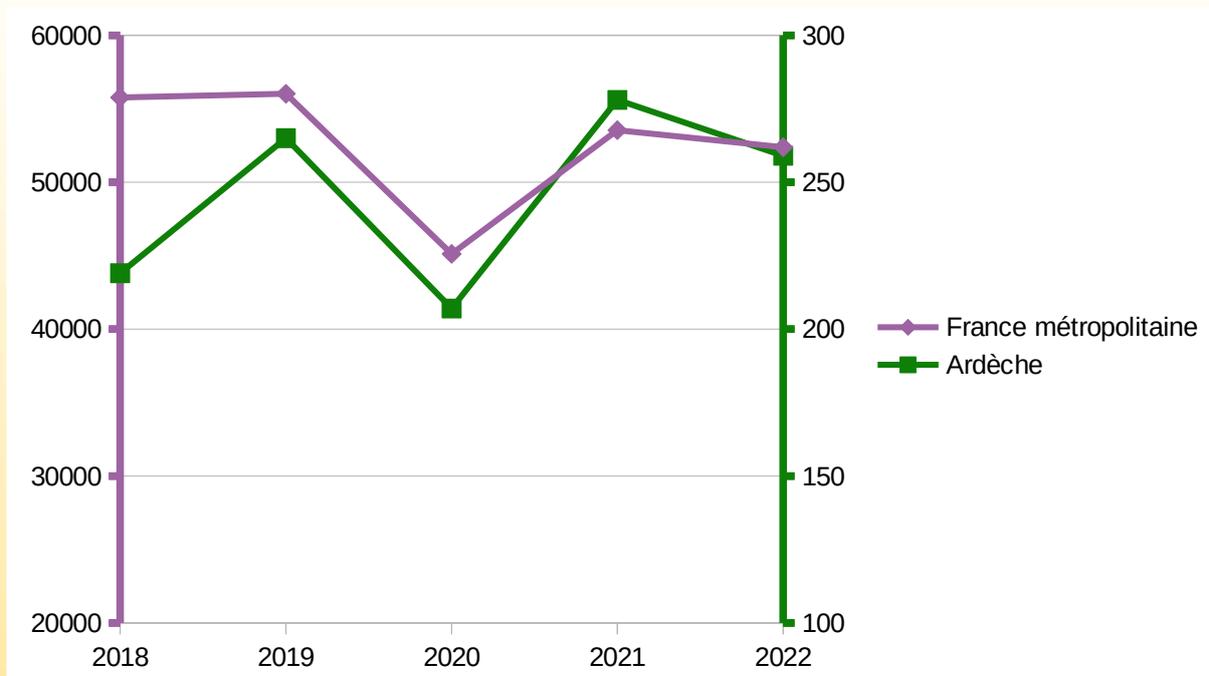
PRIORITÉ 8 % DES CAS
(présent dans 1 accident mortel sur 13)



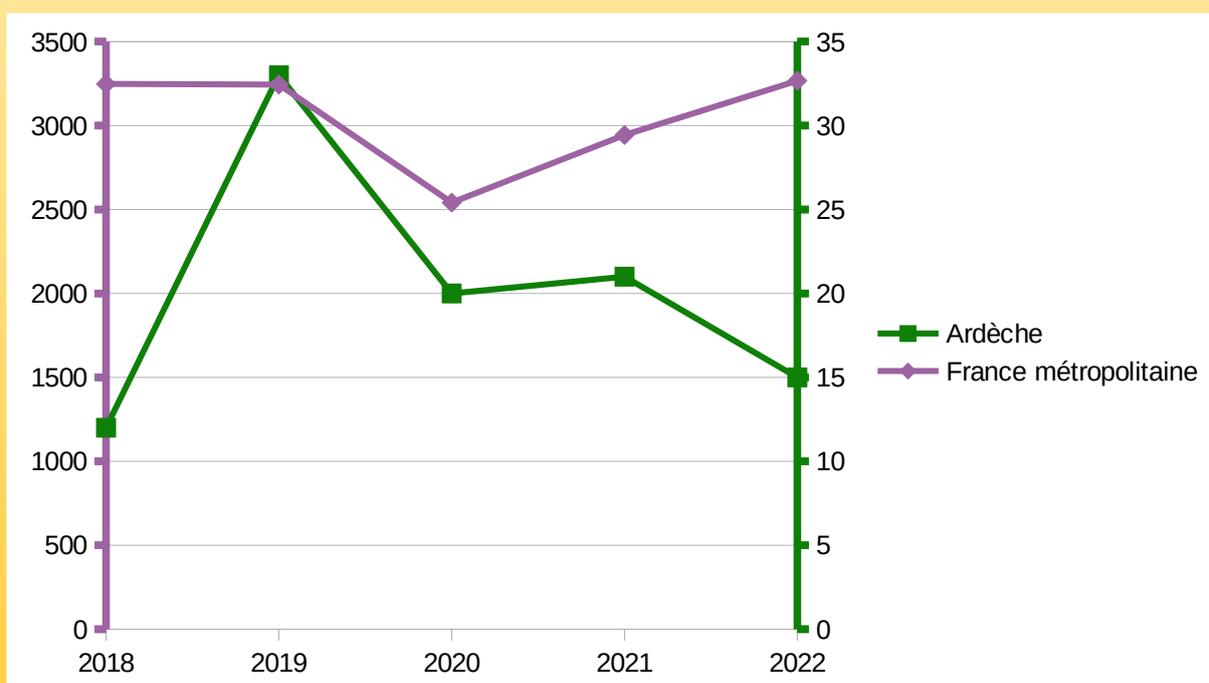
 Part des accidents corporels avec facteur présent

 Part des accidents mortels avec facteur présent

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS SUR 5 ANS



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES TUÉES SUR 5 ANS



Définitions et sources

Accident corporel : accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une victime.

Personne tuée : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Personne blessée : victime ayant fait l'objet de soins médicaux

2RM : deux-roues motorisés (cyclomotoristes et motocyclistes)

EDP-sm : engin de déplacement personnel sans moteur

EDP-m : engin de déplacement personnel motorisé

Cyclomotoriste : usager de deux-roues motorisés de cylindrée \leq à 50cm³

Motocycliste : usager de deux-roues motorisés de cylindrée \geq à 50cm³

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrées par les forces de l'ordre